

SEANCE DU MERCREDI 17 MARS 2021

L'An deux mille vingt et un

le : Mercredi 17 du mois de Mars

le Conseil Municipal de la Commune de LE PETIT PRESSIGNY

dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur JF.CRON, Maire.

Date de Convocation : Jeudi 11 Mars 2021

Nombre de Conseillers en Exercice : 11 - Présents : 11 - Votants : 11

Présents : M. CRON Jean-François - M. Fabrice MARIN - M. BRETON Alban - M. BEDEL Louis - Mme VAN AART Maria - Mme DIEU Laetitia - M. André GUYOMARCH - M. THENON Denis - M. CHARCELLAY Jean-Bernard - Mme Alexandra ROYER-MARCHOUX – Mme Anaïs AUCHER.

Mme Laetitia DIEU a été élue Secrétaire de Séance.

ORDRE DU JOUR :

- VALIDATION DE L'ARRETÉ PORTANT ATTRIBUTION D'ABSENCE POUR MOTIF FAMILIAUX
- SIEL EXTENSION RÉSEAU «LA CROIX LISETTE»
-
- VALIDATION DE LA REGLEMENTATION PÊCHE
-
- VALIDATION DU DEVIS « IMAGIDÉE » POUR LA REFONTE DU SITE INTERNET.
- DEMANDES DE SUBVENTION : AAPPMA & APEP
- AVIS PACTE DE GOUVERNANCE
- QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de rajouter à l'ordre du jour une délibération portant sur le Pacte de gouvernance. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité des voix présentes et des voix représentées.

VALIDATION DE L'ARRETÉ PORTANT ATTRIBUTION D'ABSENCE POUR MOTIFS FAMILIAUX

DCM N°19/2021

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal un projet d'arrêté portant attribution d'absence pour motifs familiaux, concernant les agents de la collectivité et les informe que le Comité Technique du Centre de Gestion a émis un avis favorable sur le sujet.

Monsieur Le Maire invite les conseillers municipaux à se prononcer sur la validation de cet arrêté.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et des voix représentées:

Décide d'autoriser le Maire à signer cet arrêté.

SIEL EXTENSION RÉSEAU « LA CROIX LISETTE »

DCM N°20/2021

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir compléter et confirmer la délibération n°5/2019 concernant le devis du SIEIL.

La participation communale est estimée à : 10 376€ HT Net (TVA prise en charge par le Syndicat intercommunal d'énergie d'Indre-et-Loire).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et des voix représentées :

- Charge Monsieur le Maire de signer toutes les pièces afférentes à la réalisation du projet

VALIDATION DE LA REGLEMENTATION PÊCHE

DCM N°21/2021

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la nouvelle réglementation pêche rédigée par Monsieur Alain HOUGRON Président de l'Association AAPPMA.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et des voix représentées, DECIDE :

De valider la nouvelle réglementation pêche 2021, concernant le plan d'eau Communal géré par l'Association AAPPMA.

VALIDATION DU DEVIS IMAGIDEE POUR LA REFONTE DU SITE INTERNET

DCM N°22/2021

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal le devis de la Société « IMAGIDEE » d'un montant de 1 420€80 TTC, pour la refonte du site Internet de la Commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et des voix représentées, DECIDE :

De valider le devis de la société «IMAGIDEE » pour un montant de 1 420€80 TTC et charge à Monsieur Le Maire à signer le devis.

DEMANDE DE SUBVENTION AAPPMA & APEP

DCM N° 23/2021

Monsieur le Maire demande aux élus de se prononcer sur l'attribution d'une subvention pour aider L' Association AAPPMA (Fonctionnement) & APEP(participation aux frais d'avocat engendrés par le recours judiciaire lancé à l'encontre du projet Eolien).

Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents et des voix représentées, le Conseil Municipal décide :

de reporter la demande de subvention de fonctionnement de AAPPMA d'un montant de 400 € au prochain Conseil Municipal.

de valider la demande de subvention APEP pour un montant de 500€ avec 7 voix « POUR », 3 voix

« CONTRE » et 1 « ABSTENTION ».

AVIS SUR PACTE DE GOUVERNANCE

DCM N°24/2021

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal le Pacte de gouvernance Loches Sud Touraine.

Vu l'article L 5211-11-2 du code général des collectivités territoriales,

Vu le projet de pacte de gouvernance transmis aux communes le 19 janvier 2021,

Considérant que le pacte de gouvernance doit être approuvé par le conseil communautaire dans un délai de 9 mois à compter du renouvellement général des conseils municipaux, après avis des conseils municipaux des communes membres, rendu dans un délai de 2 mois après la transmission du projet de pacte,

La Loi Engagement et Proximité du 27 décembre 2019 a introduit la possibilité d'élaborer un pacte de gouvernance entre les communes et la communauté de communes, qui, comme souhaité par le législateur, peut être un moyen de replacer les élus communautaires et municipaux au cœur de l'intercommunalité, dans sa gouvernance et son fonctionnement quotidien.

Le contenu de ce pacte et ses modalités d'élaboration sont prévus à l'article L 5211-11-2 du code général des collectivités territoriales.

Le contenu du pacte est assez souple, l'article du code général des collectivités territoriales précité donnant simplement des exemples de ce qu'il peut prévoir.

Lors de la conférence des maires du 24 septembre 2020, la pertinence d'adopter un tel dispositif avait été actée et un premier projet de pacte avait été proposé en séance.

Le projet de pacte a été amendé et validé lors de la conférence des maires, réunie le 14 janvier 2021.

Le conseil municipal est invité à :

- **Emettre un avis sur le projet de pacte de gouvernance**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré avec 10 voix « POUR » et 1 voix « CONTRE », émet un avis favorable avec des réserves quant à son application.

QUESTIONS DIVERSES :

- Point sur le futur règlement de la salle des fêtes
- RH: Arrêt maladie de l'agent technique principal
- Formation agent :
 - habilitation électrique (CNFPT)
 - Certiphyto (payé par le compte formation de l'agent)
Conduite en sécurité d'une nacelle prévue avec un groupement COMCOM en septembre (Coût 265€ + frais location nacelle en partage groupement).
- Matériel : achat perceuse sur batterie, Trois bidons de 20 litres pour carburant tondeuse
- Projet achat transpalette, karcher thermique.
- Le contrat TOSHIBA pour la location des imprimantes multifonctions a été renégocié. Nous avons fait reprendre deux imprimantes par le prestataire et un nouveau contrat a été passé avec une baisse du coût.
- SIEIL cotisation syndicat nouveau tarif.
- Mise en place d'une réunion adjoints bi-mensuelle
- Réunion commission voirie pour schéma annuel travaux

- Place des Arts : 10 sponsors à 160€
Besoin de bénévoles pour fabriquer les panneaux et les mettre en place.
- Feu d'artifice : il est pré-commandé avec SEDI qui fournira un tireur cette année. Il reste à définir la date...
- Fleurissement : Le Maire va demander à reporter l'étude de notre dossier à l'année prochaine à cause de l'arrêt maladie d'un agent.
- Monsieur Fabrice MARIN demande de faire enlever la banderole de l'APEP qui est dans le fossé à Ré et s'il est possible de faire intervenir ORANGE pour réparer les fils téléphoniques qui sont dans le fossé sur la petite route de Preully.
- Monsieur Alban BRETON demande s'il serait possible d'acheter un téléphone portable pour un agent qui n'en possède pas ; Cela permettrait de le joindre plus facilement.